

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 Mars 2022 à 20 H 30

Le dix-sept Mars deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 11 Mars 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Quatorze) :

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Lucie DANCETTE, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, Mme Martine BEGUE, M. Régis BABOIS, M. Jean-Marie DUPLAY

Absents(es) ayant donné pouvoir (Quatre) :

- M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE
- M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Guy VACHON
- Mme Corinne CHABORD donne pouvoir à Mme Marion CHOFFEL
- Mme Nadine EUKSUZIAN donne pouvoir à Mme Catherine JEANTROUX

Absente excusée (Une) :

- Mme Linda LAURO

Secrétaire de séance : Mme Caroline MUSCELLA

Délibération n° 2022.015 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Mme Marine MATA, Adjointe au Maire en charge des finances informe les membres de l'assemblée délibérante qu'à la suite de la démission de Mme Marie-Thérèse MORAND, Conseillère municipale déléguée et membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, il convient de redéfinir la composition de celle-ci.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2022.007 du Conseil Municipal en date 1^{er} Février 2022 fixant ladite commission dont la composition est la suivante :

- M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, membre titulaire
- Mme Marie-Thérèse MORAND, membre titulaire et sa suppléante Mme Marine MATA
- Mme Nadine EUKSUZIAN, membre titulaire et sa suppléante Mme Catherine JEANTROUX

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres dans une commune de moins de 3500 habitants est composée du maire (ou de son représentant), de membres du conseil municipal au nombre de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants,

Considérant que les textes ne prévoient pas de règles concernant le remplacement des membres titulaires ou suppléants démissionnaires, M. le Maire propose toutefois de procéder à une élection partielle pour élire deux membres suppléants. Mme Marine MATA, membre suppléante devient membre titulaire à la place de Mme Marie-Thérèse MORAND, démissionnaire.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de deux membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Candidatures	Résultats de l'élection 18 bulletins
M. David LESUR pour la suppléance de M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX	14 bulletins au nom du candidat 1 Abstention 2 bulletins « blanc » 1 bulletin « nul »
Mme Caroline MUSCELLA pour la suppléance de Mme Marine MATA	15 bulletins au nom de la candidate 2 bulletins « blanc » 1 bulletin « nul »

Est élu(e) :

- M. David LESUR, membre suppléant de M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX
- Mme Caroline MUSCELLA, membre suppléant de Mme Marine MATA
- La composition de la Commission d'Appel d'Offres est donc la suivante :
M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, membre titulaire
M. David LESUR, membre suppléant

Mme Marine MATA, membre titulaire
Mme Caroline MUSCELLA, membre suppléant

Mme Nadine EUKSUZIAN, Membre titulaire
Mme Catherine JEANTROUX, membre suppléant

Pour extrait certifié conforme,

A Sainte-Colombe, le 17 Mars 2022



Le Maire,
Marc DELEIGUE

Transmis en Préfecture le 21 Mars 2022
Publié le 21 Mars 2022